

DATE : 14/03/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021_29

**TITRE : CAMPAGNE DE VACCINATION EN VILLE VACCIN COVID-19 ASTRA ZENECA / NOUVELLE
CAMPAGNE DE COMMANDE POUR LES MEDECINS DE VILLE DU 15 AU 17 MARS 2021**

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 25 février, les médecins de ville ont la possibilité de vacciner avec le vaccin d'AstraZeneca leur patientèle dans la cible des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS). Les médecins concernés sont l'ensemble des médecins dont l'activité n'est pas exclusivement hospitalière, soit les médecins libéraux ou salariés hors hôpital, incluant par exemple les médecins des services de santé au travail.

Les médecins volontaires se procurent les doses nécessaires auprès d'une officine référente de leur choix. Au total, plus d'1,6 million de doses du vaccin AZ auront été livrées aux médecins ayant passé des commandes lors des trois premières campagnes et plus de 620 000 injections ont déjà été réalisées selon cette modalité.

Une quatrième campagne de commande par les médecins en officine se déroulera entre le lundi 15 mars au matin et le mercredi 17 mars au soir et permettra ainsi à chaque médecin ayant utilisé les doses reçues au titre des premières commandes de commander 1 flacon supplémentaire de 10 doses de vaccin. Le médecin devra indiquer son souhait de commander un flacon à son officine référente, qui saisira la commande sur le portail de télé déclaration (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_19_rappel_appariement_vaccin_az.pdf) avant mercredi 17 mars à 23h. Le portail ne sera pas ouvert de nouveau la semaine du 22 mars si le niveau de commandes effectuées du 15 au 17 mars est déjà supérieur au nombre de doses disponibles.

Pourquoi 1 seul flacon ?

Le volume des livraisons de vaccins par le laboratoire AstraZeneca contraint très fortement les approvisionnements. Le laboratoire vient ainsi d'annoncer que les volumes suivants arriveraient en France :

- 146 000 doses la semaine du 15 mars ;
- 158 033 doses la semaine du 22 mars.

De ce fait, les doses livrables pour la commande que passeront les médecins entre le 15 et 17 mars ne peuvent excéder le volume de ces deux livraisons. Au maximum, 30 000 médecins pourront commander 1 flacon.

A noter : sous réserve de confirmation par le laboratoire, 1 462 000 doses pourraient être livrées en France la semaine du 29 mars. De ce fait, les commandes pourraient être largement réouvertes, à la fois en volume et en termes de nature d'effecteurs de la vaccination.

Répartition des doses et dates de livraison

Du fait de l'arrivée progressive des doses, les médecins seront livrés en fonction de l'ordre chronologique dans lequel ils ont passé commande :

- les médecins ayant commandé en premier seront livrés entre le mercredi 24 et le vendredi 26 mars ;
- un deuxième groupe de médecins sera livré entre le mercredi 31 mars au vendredi 2 avril.

Modalités de livraison

Les modalités de livraison des pharmacies d'officine, de délivrance au médecin et de transport restent celles fixées par le DGS Urgent n° 21 du 22 février 2021

(https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_21_approvisionnement_vaccin.pdf).

Il est toutefois précisé que la production d'une prescription par le médecin concerné indiquant qu'il souhaite utiliser le vaccin n'est pas obligatoire à l'exception des médecins en centres de santé et services de santé au travail, à des fins de traçabilité.

Organisation des rendez-vous avec les patients

Il est vivement recommandé pour les médecins d'attendre le mail de confirmation de leur commande (qui leur sera envoyé le 19 mars) avant de planifier leurs rendez-vous de vaccination. En effet, des précisions sur le jour de livraison leur seront apportées au moment de la confirmation de la livraison par mail. **Seule cette confirmation fait foi sur la quantité qui sera attribuée à l'officine pour livraison la semaine suivant la commande.** Des précisions sur le jour de livraison seront apportées au moment de la confirmation de la livraison par mail.

Je vous remercie vivement de votre mobilisation absolument essentielle pour la bonne mise en œuvre de cette stratégie vaccinale.

Laetitia BUFFET

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé